



INFORMATION AFFECTATION DES ELEVES EN FIN DE 3EME

publié le 06/05/2020

Note d'information – vœux définitifs fin de 3ème

A l'attention des parents d'élèves de 3ème

Madame, Monsieur,

Nous ouvrons à compter du 04 mai 2020 et ce jusqu'au 20 mai la nouvelle phase du dialogue d'orientation concernant les demandes d'affectation post 3ème.

Lors de la phase précédente, vous avez été nombreux à utiliser le téléservice pour exprimer vos vœux et vous avez pu consulter les avis émis suite aux conseils de classe.

Cette fois-ci, il s'agit pour vous d'exprimer vos demandes en matière de formation et d'établissement en utilisant à nouveau le téléservice.

Vous avez la possibilité d'exprimer jusqu'à 10 vœux au sein de l'académie et 5 vœux hors académie. Pour cela, je vous invite à lire attentivement la note d'information sur la formulation des vœux d'affectation après la 3ème – rentrée 2020.

Pour les parents qui n'ont pas pu intégrer le téléservice, vous trouverez la fiche de formulation des vœux d'affectation après la 3ème – rentrée 2020 qui vous sera utile pour exprimer vos demandes d'affectation.

Les documents spécifiques pour les candidatures aux options artistiques, langues étrangères rares, langue et culture de l'antiquité, sections européennes sont disponibles auprès des professeurs principaux ou à la demande auprès du secrétariat de scolarité. Ils sont aussi disponibles sur le site du collège dans l'onglet « orientation ».

Pour vous conseiller dans cette phase importante, le professeur principal de votre enfant et moi-même restons à votre disposition.

Elles doivent être retournées à l'établissement avant le 20 mai 2020.

■ Points d'attention :

1/ Classement des vœux :

Le classement des vœux revêt une importance particulière. En effet, lorsqu'un élève obtient une proposition d'affectation, il est automatiquement refusé sur ses vœux moins bien placés.

Il conserve le bénéfice de sa liste supplémentaire sur ses vœux les mieux placés (cas pour les sections binationales, les 2ndes contingentées et les 2ndes pro).

2/ Les candidatures aux options citées ci-dessus doivent être accompagnées de la demande de dérogation « assouplissement de la carte scolaire ».

3/ Si vous êtes demandeur d'une affectation sur une 2nde « contingentée » (2nde STHR au lycée Hôtelier – La Rochelle, 2nde GT Option création et culture design au lycée Emile Combes – Pons), il n'y a pas besoin de fournir une dérogation.

4/ Pour les candidatures en 2nde générale, il est impératif d'exprimer une dernière demande d'affectation sur le lycée de secteur.

-  [3a-fiche-candidature-section-europeenne-2gt-2020](#) (PDF de 78.9 ko)
-  [3b-fiche-candidature-eo-lca-2020](#) (PDF de 85.3 ko)
-  [3c-fiche-candidature-eo-artistique-2020](#) (PDF de 953.5 ko)
-  [annexe_3_fiche_de_candidature_eo_lvc_-_r2020](#) (PDF de 268.9 ko)
-  [2-assouplissement-carte-scolaire-2020](#) (PDF de 109.2 ko)
-  [1-2_notice_information_formulation_voeux](#) (PDF de 1.4 Mo)
-  [1-1_fiche_formulation_voeux_affectation](#) (PDF de 2.4 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.